
L'essentiel de la journée

Situation militaire

A l'ouest

La situation militaire de la Commune n'a pas changé de Saint-Ouen à Neuilly où l'on se fusille sur place. Elle devient grave à partir de la Muette. Les batteries versaillaises couvrent Passy d'obus, obligeant les habitants qui restent encore dans ces quartiers à se réfugier dans leurs caves. Le Point-du-Jour est couvert de projectiles. En outre, les bombardements entament profondément le rempart et les travaux d'établissement de batteries dans Boulogne leur permettent de commencer à tirer sur le rempart avec des pièces de siège de fort calibre.

Au sud

Les tirailleurs versaillais serrent le village d'Issy et occupent les tranchées entre le fort et celui de Vanves pour le couper de Montrouge. Le fort de Vanves, sur lequel se concentrent tous les feux dirigés auparavant contre celui d'Issy, devient intenable, les Versaillais ont commencé à l'investir. Wroblewski, dans la nuit du 10 au 11, accourt à la tête des 187^e et 105^e bataillons de la 11^e légion, à quatre heures du matin, ils chargent à la baïonnette, les mettent en fuite, font des prisonniers, et replacent le fort dans nos mains. Dans la soirée du 11, les Versaillais tentent une nouvelle attaque formidable sur le fort de Vanves et sur le fort de Montrouge, sans succès.

Communication du citoyen Noro, commandant du 22e bataillon

Un acte d'abominable férocité vient encore de s'ajouter au bilan des bandes versaillaises et démasquer ces défenseurs de l'ordre.

Aujourd'hui jeudi, 11 mai, à quatre heures du matin, le 22e bataillon, égaré par un garde plus brave qu'expérimenté, est tombé en plein dans les postes versaillais. Accueilli par des feux de peloton très nourris, et pris entre deux murs et une barricade, on dut laisser huit blessés sur le terrain ; ces blessés ont été fusillés par les soldats du 64e de ligne, sauf un seul qui a eu le sang-froid nécessaire pour ne pas donner signe de vie.

Mais ce qui ajoute à l'horreur de cette boucherie, c'est qu'une jeune femme, infirmière au bataillon, a été assassinée par ces misérables, tandis qu'elle donnait des soins à un blessé. Sa jeunesse, son dévouement, non plus que la croix de Genève qu'elle portait sur la poitrine, n'ont pu trouver grâce devant ces bandits.

Ces faits sont attestés par tous les officiers des compagnies du 22^e bataillon.

Le chef du 22e bataillon, NORO.

Paris, le 11 mai.

Proclamation du Comité de salut public

Elle impute dans un style mélodramatique l'abandon du fort d'Issy à la trahison, aux consciences achetées par l'or de la réaction, parle d'un projet d'insurrection monarchique coïncidant avec la livraison d'une porte déjoué, dont les coupables sont arrêtés. S'il y a eu bien des problèmes dans la gestion de l'action militaire, ils sont malheureusement loin d'être tous liés à une trahison. En outre, la proclamation n'est pas explicite, annonce de vagues menées réactionnaires signalées à la vigilance populaire. S'il est indispensable de surveiller les adversaires de la Commune dans Paris, qu'on vient de mettre en évidence par la découverte d'une immense quantité de rubans tricolores, qui devaient servir de signe de ralliement aux partisans de Versailles, on ne peut expliquer les difficultés par ces agissements. Ce qui ronge aujourd'hui la Commune, désagrège ses instances, c'est avant tout la défiance, l'Hôtel de Ville se défie du ministère de la guerre, qui se défie du Comité central de la garde nationale, un fort se défie de l'autre, etc. Semer et amplifier les germes de suspicion-division inutiles ne permet pas d'aborder les questions politico-militaires à traiter toutes ensemble.

AU PEUPLE DE PARIS

Citoyens,

La Commune et la République viennent d'échapper à un péril mortel.

La trahison s'était glissée dans nos rangs. Désespérant de vaincre

Paris par les armes, la réaction avait tenté de désorganiser ses forces par la corruption. Son or, jeté à pleines mains, avait trouvé jusque parmi nous des consciences à acheter.

L'abandon du fort d'Issy, annoncé dans une affiche impie par le misérable qui l'a livré, n'était que le premier acte du drame : une insurrection monarchique à l'intérieur, coïncidant avec la la livraison d'une de nos portes, devait le suivre et nous plonger au fond de l'abîme.

Mais, cette fois encore, la victoire reste au droit.

Tous les fils de la trame ténébreuse dans laquelle la Révolution devait se trouver prise, sont, à l'heure présente, entre nos mains.

La plupart des coupables sont arrêtés.

Si leur crime est effroyable, leur châtement sera exemplaire.

La cour martiale siège en permanence. Justice sera faite.

Citoyens,

La Révolution ne peut pas être vaincue ; elle ne le sera pas.

Mais il faut montrer au monarchisme que la Commune est prête à tout plutôt que de voir le drapeau rouge brisé entre ses mains, il faut que le peuple sache bien aussi que de lui, de lui seul, de sa vigilance, de son énergie, de son union, dépend le succès définitif.

Ce que la réaction n'a pu faire hier, demain elle va le tenter encore.

Que tous les yeux soient ouverts sur ses agissements.

Que tous les bras soient prêts à frapper impitoyablement les traîtres. Que toutes les forces vives de la Révolution se groupent pour l'effort suprême, et alors seulement, le triomphe est assuré.

A l'hôtel de ville, le 12 mai 1871.

Le Comité de salut public,

ANT. ARNAUD, E. EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER

Six journaux interdits

Sont concernés par cette nouvelle interdiction *l'Observateur*, *l'Univers*, *l'Étoile*, *l'Anonyme*, *le Spectateur*, et *le Moniteur universel*, fondé en 1789, il a été l'organe officiel du gouvernement à partir de 1799, et même le journal officiel de la république de 1848, puis celui de l'empire, avant la création en 1869 du *Journal Officiel*. Il était spécialisé dans la transcription de tous les débats à la Chambre.

Schoelcher arrêté

Le citoyen Schoelcher a été arrêté ce soir aux Tuileries. Il s'y trouvait en compagnie du citoyen Cernuschi. C'est un lieutenant de la garde nationale, le citoyen Barrois, qui a invité le député à le suivre à l'ex-préfecture de police, sans mandat, sous prétexte de « connivence avec l'ennemi ».

À Versailles ...

À la séance de l'Assemblée nationale, des questions sont posées à M. Thiers, sur les bombardements de Paris et les refus de toute conciliation. Avec violence, Thiers refuse de répondre à ces questions qu'il qualifie de « tracasseries » et il offre à l'Assemblée sa

démission si elle n'était point satisfaite.

Ce procédé lui réussit : la droite a peu de sympathie pour lui mais est incapable de lui trouver un remplaçant.

Un de ses partisans vient lire à la tribune le décret concernant la destruction de son hôtel, et rallie la presque unanimité des suffrages.

Laïcisation des écoles

Le délégué à l'Enseignement, Edouard Vaillant, âgé de 31 ans, est un militant blanquiste qui a évolué vers des positions socialistes révolutionnaires et a adhéré à l'Internationale en s'inscrivant à sa section allemande de Genève. Il a la volonté de laïciser l'école, tout en s'appuyant sur les enseignant-es, les groupes pédagogiques ayant proposé des réformes importantes dans les années précédentes.

Comme il ne lui est pas possible de faire appel aux chambres syndicales d'instituteurs et institutrices qui n'existent pas, Vaillant s'appuie sur les municipalités d'arrondissement, les initiatives locales.

Mais l'installation d'instituteurs-trices à la place des frères et sœurs de l'école chrétienne ne se fait pas facilement. Il y a des résistances.

Certains frères refusent de quitter leur établissement, comme les frères de l'école de la rue Rollin^[1], dans le Ve arrondissement, à côté du Panthéon. Jean Allemane, pour la Mairie, veut faire un exemple, il les menace s'il n'ont pas vidé les lieux sous 10 minutes, de les « envoyer réparer les tranchées que vos amis versaillais pilonnent ». L'ultimatum est efficace. Les fédérés peuvent alors pénétrer dans l'établissement, ou règne une saleté repoussante.

Pour l'utiliser, l'école doit être nettoyée de fond en comble, on y aménage des cabinets de toilette et une cantine scolaire. Elle est rouverte avec du personnel laïque. Mais sur quatre cent élèves inscrits, seulement une cinquantaine se présente.

Allemane leur adresse un discours :

« La Commune, mes petits amis, voudrait que tous les enfants fussent sains de corps et d'esprit, généreux, aimant la vérité, la justice, désirant ardemment l'égalité dans les devoirs comme dans les droits.

N'oubliez pas surtout, qu'à l'heure où je vous entretiens de ces choses d'ordre si élevé, des milliers de citoyens affrontent la mort afin que votre part de bien-être soit augmentée, que l'instruction soit donnée à tous, qu'il n'y ait plus d'injustices, de privilégiés, que les forts, les puissants, n'écrasent plus les faibles.

Aimez donc la Commune comme elle vous aime... »

Édouard Vaillant publie également des circulaires générales.

~~Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris.~~

Cependant dans beaucoup d'écoles reste, sous forme de crucifix, madones et autres symboles, le souvenir de cet enseignement.

Les instituteurs et les institutrices devront faire disparaître ces objets, dont la présence offense la liberté de conscience.

Les objets de cet ordre qui seront en métal précieux seront inventoriés et envoyés à la Monnaie.

Dans le IV^e arrondissement, les membres de la Commune publient une circulaire adressée aux familles de l'arrondissement, informant de leur décision d'écarter les membres des congrégations religieuses des établissements scolaires et de donner leur direction exclusivement à des instituteurs et institutrices laïques :

La somme des connaissances humaines est un fonds commun dans lequel chaque génération a le droit de puiser, sous la seule réserve d'accroître le capital scientifique accumulé par les âges précédents au bénéfice des générations à venir.

L'instruction est donc de droit absolu pour l'enfant, et sa répartition un devoir impérieux pour la famille, ou, à défaut, pour la société.

Seule, l'instruction rend l'enfant, devenu homme, réellement responsable de ses actes envers ses semblables.

Comment, en effet, exiger l'observation des lois, si les citoyens n'en peuvent pas lire le texte ?

L'enseignement, nous le répétons, est le premier devoir de la famille et de la société, si celle-là est impuissante à y pourvoir.

Mue par ces principes indiscutables, la Commune de Paris organisera l'enseignement public sur les bases les plus larges possibles.

Mais elle a dû d'abord veiller à ce que, désormais la conscience de l'enfant fût respectée, et rejeter de son enseignement tout ce qui pourrait y porter atteinte.

L'école est un terrain neutre, sur lequel tous ceux qui aspirent à la science se doivent rencontrer et se donner la main.

C'est surtout dans l'école qu'il est urgent d'apprendre à l'enfant que toute conception philosophique doit subir l'examen de la raison et de la science.

La Commune ne prétend froisser aucune foi religieuse, mais elle a pour devoir strict de veiller à ce que l'enfant ne puisse à son tour être violenté par des affirmations que son ignorance ne lui permet point de contrôler ni d'accepter librement.

Nous avons donc écarté des écoles publiques de l'arrondissement tous les

membres des diverses congrégations religieuses qui, contrairement aux principes de liberté de conscience et des cultes, affirmés par la Révolution française, avaient été jusqu'alors investis du droit d'enseigner.

Dès aujourd'hui, ces écoles seront exclusivement dirigées par des instituteurs et institutrices laïques, et nous veillerons scrupuleusement, à l'aide de fréquentes inspections, à ce que tout enseignement religieux, sans exception, en soit complètement banni.

Apprendre à l'enfant à aimer et à respecter ses semblables ; lui inspirer l'amour de la justice ; lui enseigner également qu'il doit s'instruire en vue de l'intérêt de tous : tels sont les principes de morale sur lesquels reposera désormais l'éducation communale.

A vous de nous aider de votre concours, comme vous pouvez compter sur le nôtre, dans l'accomplissement de cette tâche utile et féconde.

Vive la République ! Vive la Commune !

Les membres de la Commune, délégués par le IV^e arrondissement,

AMOUROUX, ARTHUR ARNOULD, A. CLÉMENCE, E. GÉRARDIN, G. LEFRANÇAIS.

Concert aux Tuileries au profit des veuves et des orphelins

Un grand nombre de personnes n'avait pu pénétrer samedi dernier au concert du palais des Tuileries. Ce soir, ce sont trois grands concerts qui se sont tenus simultanément dans la salle des maréchaux, dans la galerie de Diane, et au théâtre des Tuileries, avec le concours de 300 exécutants d'orchestre et de l'élite des artistes parisiens. L'entrée aux premières est fixée à 5 francs ; les secondes à 2 francs.

La soirée dramatique et artistique est très brillante dans son organisation et son exécution. L'éclairage est splendide, non seulement à l'intérieur, mais encore au dehors. Des verres de couleur rouge sont disposés partout dans les arbres et les massifs ; des lampions émaillent les gazons et les bordures.

Dans la salle des Maréchaux, Mlle Agar a électrisé l'auditoire en disant le Lion blessé de Victor Hugo, avec le magnifique talent qu'on lui connaît et le galbe si expressif qui donne encore du relief à sa diction.

Mlle et M. Caillot du Théâtre-Lyrique, ont été vivement applaudis

Dans le duo du Maître de chapelle et l'air du Pardon de Ploërmel.

COMMUNE DE PARIS
PALAIS DES TUILERIES
 SOUS LE PATRONAGE DE LA COMMUNE ET DU CT. VEU ET M. CHAILLÉ.

JEUDI PROCHAIN 11 MAI 1871, à 7 HEURES 1/2 DU SOIR
 Entrée au Palais dès 6 heures du soir

**TROIS
 GRANDS CONCERTS**
 SIMULTANÉS

Salon des Maréchaux — Galerie de Diane — Salle du Théâtre
AU PROFIT DES VEUVES ET DES ORPHELINS DE LA REPUBLIQUE

PROGRAMME

<p><i>Le Lys d'Israël.</i> Par M. AGAR, de la Comédie Française. <i>Nuit à la France.</i> Chanté par M^{me} DONERGUE. Chansonnette. Par M^{me} TESSEIRE. <i>Le Vite de la France.</i> — Paris, Pérou et Anvers. De Bonna. Par M^{me} BORDAS, de Concert Parisien. Air de <i>Elle est morte</i>. Par M. AUERY, de Théâtre-Lyrique. Solo de violoncelle. Par M. EMILE MORLIER. <i>Le Jour de Chateaubriand.</i> Par M. HENRI BOZÉ, de l'Opéra.</p>	<p><i>Du de la Boute de Paris.</i> Par M. ARMAND et AUERY. <i>Le Lys surprenu</i> Par M. ROUSSEL DE MÉRY, le poète populaire. Souvenirs de Bayollet. Composé et récité par M. BARRÉ, de l'Opéra. <i>Le Drapeau.</i> N'ayant DULPT. Par M^{me} CAMILLE ANDRÉ, de l'Opéra. <i>Le Bon d'homme.</i> Par M. SYVON, de l'Opéra. Solo de piano. Par M. GEORGES HENNE. Solo vocal, <i>Donnerai</i>, Poète de F. DUBOIS, Dite par l'auteur.</p>
---	---

[Chansonnettes comiques par **M. GULLOT**.]

TROIS GRANDS ORCHESTRE
 D'HARMONIE ET DE SYMPHONIE
300 Exécuteurs
 Ouvertures. — Pas redoublés. — Marches. — Chants patriotiques. — Solos de piston
 et de divers autres instruments.
Chefs d'orchestre, MM. Ch. DONERGUE, GODESON et SCHNEIDER

Premières, 5 fr. — Secondes (Galerie de Diane et théâtre), 2 fr.
ENTRÉE PAR LA PLACE DU CARROUSEL. ENTRÉE AU JARDIN RÉSERVÉ. SOUS JEUDI À PARTIR DE 6 HEURES DU SOIR.

Les billets pour la soirée qui, en l'honneur d'Israël, n'est pas été faite en faveur de nos amis le 11 mai, à 7 heures et 1/2, à l'Opéra, ont été vendus le 10 mai. Ces billets devront être retirés au Bureau des Tuileries, jeudi, de midi à quatre heures; sans quoi, ils ne seront pas valables.

On a encore entendu Mme Tesseire dans des chansonnettes amusantes ; M. Daubé dans un solo de violon ; M. Roussel de Méry, qui a redit ses vers populaires ; et enfin, Mme Bordas, qui a chanté deux chansons de circonstance, avec sa verve accentuée et communicative, et qui a été écrasée de bravos enthousiastes dans la Canaille, exigée et bissée avec frénésie. Cette pièce est, en effet, remplie de philosophie populaire, et Mme Bordas la sent en véritable artiste.

Enfin l'orchestre, après avoir joué par intermittences, a terminé par la Marseillaise, dans toute sa splendeur musicale.



Rosa Bordas, 30 ans, chanteuse lyrique et populaire

Après avoir chanté à l'église, elle a commencé à donner des concerts dans le café « rouge » de ses parents à Montoux, dans le Vaucluse. Puis elle chanta dans le midi, grâce au patronage de Frédéric Mistral.

Elle commence à Paris en 1869 au grand concert parisien, acclamé par le peuple. Elle se rend célèbre en chantant *La Canaille*, après le meurtre de Victor Noir, puis *La Marseillaise*, après la déclaration de guerre.

Témoignage

Maxime Vuillaume, 27 ans, homme de lettres, journaliste, cofondateur du *Père Duchêne*

Dix heures du soir. Jardin réservé des Tuileries, qu'on appelle toujours le jardin du Petit Prince. Nous nous promenons, Vermersch et moi. Foule énorme... Nous franchissons le portique du pavillon central, le pavillon de l'Horloge.....Un escalier au fond. Au bas, deux lions de marbre, la patte appuyée sur une boule. Et adossées aux lions, deux gentilles cantinières, chapeau à plumes et corsage à

~~boutons étincelants, qui offrent, à ceux qui passent près d'elles, une épingle, dont la tête porte un bonnet phrygien émaillé de rouge.~~

Nous piquons l'insigne à la boutonnière. Les deux cantinières tendent une bourse.

- Pour nos blessés, citoyens !

Nous montons Quelle foule ! La formidable haleine qui s'échappe de toutes ces bouches, la poussière que soulèvent ces milliers de semelles en perpétuelle agitation sur le parquet obscurcissent l'atmosphère de la salle....

Le rideau se lève. Silence.

Sur la scène, une forte femme. Péplum blanc traînant derrière elle. Ceinture rouge à la taille.

Cris. Hurlements. On trépigne. On bat des mains.

La femme chante. Son nom vole sur les banquettes. C'est la Bordas.

Elle dit, elle mugit le chant qui l'a déjà rendue célèbre. Au refrain, c'est le délire. Toute la salle a repris en chœur

c'est la Canaille,

eh bien, j'en suis !

... et c'est un spectacle empoignant. Tous les visages vont vers la Bordas. Tous les cœurs battent sûrement. Je n'oublierai jamais cette apparition. Sur le blanc péplum, comme une large tache de sang, le rouge du drapeau frangé d'or. La chevelure étalée sur les épaules nues, la poitrine large, le bras solide et musclé, la bouche grande ouverte et tordue, le regard fixé là-haut, comme dans une brutale extase...

La Bordas, pendant qu'elle dit la Canaille, ne symbolise-t-elle pas, pour cette foule enfiévrée, attentive au moindre de ses gestes, l'armée des révoltés, l'armée de cette canaille héroïque qui se bat là-bas, par-delà les remparts ... Des trépignements et des acclamations coupent ma rêverie...

La monnaie dirigée par la Commune

Zéphirin Camelinat, 31 ans, ouvrier monteur en bronze, a été nommé à la tête de la Monnaie le 3 avril. Cet ancien animateur de la grève des bronziers de 1867, ce membre de la chambre fédérale des sociétés ouvrières, est l'un des responsables de l'Internationale en France.



À son arrivée comme directeur, il s'est heurté à une opposition[2]. Il a commencé à rechercher le moyen d'améliorer les conditions de travail, pour éliminer les vapeurs incommodantes s'échappant des creusets de fusion.

Il s'est entouré d'hommes sûrs, tous ouvriers bronziers et membres de l'Internationale, Murat (qui est membre de la Ligue Républicaine des droits de Paris fondée le 5 avril), Perrachon, Lamperrière chargé du monnayage, Garnier contrôleur des coins et poinçons. Ils travaillent tous pour un salaire inférieur à ce que gagne un bronzier qualifié.

Pour recommencer à battre monnaie, il faut de la matière première.

Les premières demandes à la Banque de France sont refusées.

C'est grâce à l'intervention du délégué à la Banque de France, Charles Beslay, qu'il a fini par obtenir le 8 mai les lingots nécessaires pour la frappe des pièces de 5 francs. À des conditions draconiennes, les pièces devaient être livrées sous quatre jours et testées. Elles ont été livrées aujourd'hui, avec un titre de 900 millièmes, contre 898 auparavant.

Mont-de-piété : premiers dégagements demain !

En exécution du décret du 6 mai 1871, les quatre premières séries des articles à délivrer gratuitement par le Mont-de-piété ont été tirés au sort, le 11 mai 1871, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, en séance publique.

Objets à délivrer à partir du 12 mai 1871 :

1er lot. Objets engagés du 1er au 15 novembre inclus 1870.

~~2e lot. Objets engagés du 16 au 31 mars inclus 1870.~~

3e lot. Objets engagés antérieurement au 15 juin inclus 1869.

4e lot. Objets engagés du 1er au 15 mars inclus 1870.

NOTA. — Un second tirage de quatre nouvelles séries aura lieu prochainement. Il sera annoncé par affiches spéciales.

Elie Reclus, 44 ans, journaliste

Ce matin notre vieille bonne m'est arrivée, colère et effarée : « Les fournisseurs m'ont dit dans le quartier de ces brigands de la Commune pour vider le Mont-de-Piété, vendre tout ce qu'il y a pour se faire quelque argent, et qu'ils vont voler comme cela les bons riches qui ont prêté leur argent et les pauvres gens comme moi qui ont emprunté sur gage. J'y ai une montre, un bracelet, un collier de quand j'étais riche, ça vaut 300 francs au moins. Ils vont me les vendre pour 30 ! » Madame Catherine a été riche un jour et par conséquent elle se croit obligée de prendre le parti descendant

Versailles contre la Commune. J'ai expliqué à la bonne femme ce qui en était, mais ne l'ai tranquilisée qu'à demi, elle tenait à sa mauvaise humeur contre ces brigands. C'est chose admirable de voir comment l'ignorance aidant les calomnies, les mesures les plus raisonnables et les mieux intentionnées peuvent être travesties en leur contraire. ... Catherine est furieuse parce qu'elle n'avait pas compris le premier mot de l'affaire, et malgré toutes mes explications, elle marmotte encore entre ses dents.

En bref

- Les citoyens Bachelet (Pierre-Auguste-Etienne), ancien avoué de la République, proscrit de décembre 1851, Vernet (François) sont nommés juges de paix.
- Les citoyens Gibot (Firmin-Léonard) et Aubert (Paul) sont nommés commissaires-priseurs de la Commune de Paris.
- Les pouvoirs conférés par l'ex-préfecture de police au citoyen Jules Vincent, pour la conservation des divers dépôts bibliographiques, ont été conférés au nouveau directeur, le citoyen Elie Reclus, qui est investi, en outre, par la délégation à l'enseignement, de tous les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation radicale de la Bibliothèque nationale.
- Les municipalités suburbaines devront fournir au ministère de l'agriculture et du commerce, un état de la population et de la consommation en farine de leurs communes.
- La bienfaisance peut se passer du ministère de la religion, qui l'a toujours considérée comme une aumône, alors que l'esprit de solidarité qui lie les républicains la leur impose comme un devoir. Dans le IIIe arrondissement, suppression du bureau de bienfaisance et des maisons religieuses de secours au bénéfice d'un bureau d'assistance communale qui

- les dix fourneaux municipaux ;
- la pharmacie communale établie rue du Vertbois, n° 40,
- la distribution des secours en nature ou en argent.

En débat

Tribune parue dans *Le Prolétaire*

Tribune des égaux : Aux membres de la Commune

Vous devez la vérité au peuple et vous ne la lui dites pas tout entière ; ne craignez pas d'avouer un échec ou de reconnaître une erreur ; le peuple pardonne tout, excepté le manque de franchise et la trahison ; l'inertie est plus fatale qu'un revers à la cause de la Révolution ; les monarchiens, en dissimulant et en employant des ficelles, sont dans leur rôle ; quant à vous, dédaignez ces petits moyens et parlez au peuple de Paris le langage qui convient à des hommes libres, dont la seule crainte est de retomber dans la servitude.

Rassurez les trembleurs qui redoutent un pillage imaginaire et faites-leur comprendre que vous ne les confondez pas avec les scélérats qui, non contents d'avoir vendu la France aux Prussiens, mettent le comble à leur infamie en déchaînant le fléau de la guerre civile sur leur malheureuse patrie.

Mais, d'un autre côté, ne laissez pas s'éteindre, faute d'aliment, le feu sacré, et ne vous contentez pas de promettre au peuple l'avènement du socialisme dans le même style que les prêtres promettent à leurs adeptes les joies du paradis qu'ils ne manquent point d'ajourner au-delà du trépas.

Les ennemis de la Révolution calomnient vos actes et dénigrent vos intentions ; mais vos amis trahissent la République par leur mutisme et leurs flagorneries plus ou moins intéressées.

Souffrez donc que je me charge d'un rôle qui n'a jamais rapporté ni honneurs ni profits à ceux qui l'ont rempli consciencieusement.

Certaines réformes réclament le concours du temps ; d'autres, au contraire, peuvent s'exécuter, pour ainsi dire, instantanément : il suffit pour cela d'un acte de volonté ; on chasse un gouvernement parjure en quelques heures ; d'un trait de plume on supprime le budget des cultes, et il n'en coûte pas plus pour accomplir cent autres réformes analogues. Qu'attendez-vous donc ? Puisqu'à ce jour vous n'avez même pas exécuté dans son intégrité le programme qui avait servi de drapeau à l'opposition constitutionnelle de l'empire. On dirait que vous distillez avec parcimonie et goutte à goutte les mesures les plus utiles au peuple dans la crainte de chagriner trop vivement les gens de Versailles.

LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

À l'exemple de tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis la grande Révolution, vous vous appuyez sur la souveraineté du Peuple ; mais comme eux aussi, vous évitez de vous expliquer catégoriquement sur ce sujet ;

et, en réalité, l'application de ce principe se réduit, pour le Peuple, à la faculté de choisir ses maîtres. Le régime républicain, ainsi conçu, peut réjouir le cœur de tous les aspirants à une candidature quelconque : mais il doit laisser et il laisse, en effet, dans une profonde indifférence la masse des électeurs, qui ne retirent pas de ce nouveau pacte social les mêmes avantages que leurs élus ; et c'est là ce qui explique l'état de torpeur dans lequel nous languissons depuis trois semaines, et qui ressemble furieusement à une seconde édition du système Trochu. Assurément, les citoyens clairvoyants ne se laisseront pas prendre au piège ; mais ils sont perdus dans la masse indécise et flottante, pour qui l'intérêt présent est tout, et qui se dégoûtera inévitablement de la Révolution, ainsi que nous l'avons déjà vu tant de fois, si on ne lui montre, dans la République, que des dangers et des privations, sans qu'elle puisse en recueillir aucun avantage. Tous les pouvoirs se sont attachés à faire consacrer leur élection par le vote populaire, et tous sont tombés parce que tous ils avaient failli à leur mission. L'origine d'un gouvernement n'en justifie pas les actes, et les révolutions successives que nous avons traversées sont la démonstration la plus éclatante de ce principe « qu'il n'y a de légal que ce qui est conforme à l'intérêt commun ».

L'expérience nous prouve d'ailleurs que tous les hommes, à très peu d'exceptions près qui confirment la règle, changent aussitôt qu'ils arrivent au pouvoir et détachent leur intérêt privé de l'intérêt général, et cela souvent, sans qu'ils aient eux-mêmes conscience de cette transformation. Il ne faut pas s'en étonner, et l'on aurait tort de leur en vouloir. L'homme qui s'est désaltéré n'est plus dans les mêmes dispositions de corps et d'esprit que lorsqu'il avait soif ; l'amant satisfait n'éprouve plus les mêmes transports que lorsqu'il implorait les faveurs de sa maîtresse. C'est une loi aussi puissante que celle de la gravitation, à laquelle les hommes ne sauraient se soustraire, et c'est pour cette raison que l'élection seule est impuissante à faire triompher la République, si elle n'est pas entourée d'institutions propres à assurer sa viabilité.

Le moyen le plus sûr et le plus prompt d'asseoir un état de choses raisonnable ne consiste donc pas uniquement dans la nomination par le peuple de ses mandataires, mais dans la discussion et dans le vote sur les lois. Hors de là, il n'y a que chaos.

L'exercice de la souveraineté doit être lui-même subordonné à certaines conditions ; car il importe que les décisions rendues par le peuple soient éclairées et ne portent point la marque de la surprise ou de l'entraînement. Le peuple a toujours le droit de revenir sur ses décisions ; et l'on ne saurait admettre qu'il pût décréter qu'un bâton n'a pas deux bouts et qu'un triangle a quatre côtés.

Les questions à soumettre aux délibérations et à la sanction populaire doivent être claires comme le soleil, ne contenir aucune équivoque, être à la portée de toutes les intelligences, et ne renfermer qu'une proposition, se réduisant à la simplicité d'un axiome, comme : le blanc est blanc, le noir est noir.

EXEMPLES : voulez-vous (oui ou non) ?

1°) Qu'à partir d'aujourd'hui toutes les lois soient basées sur le principe de l'utilité générale au lieu d'être faites au profit exclusif de quelques hommes ou de quelques castes ?

2°) Entretenir au taux de ... des sénateurs ou autres fonctionnaires à l'engrais ?

~~3°) Qu'une barrique de vin médiocre, qui coute 10 fr. de prix d'achat, paye le même impôt qu'une pièce de vin fin en coûtant 1.000 ?~~

4°) Voter une subvention de plusieurs millions pour procurer à quelques riches désœuvrés la satisfaction d'entendre chanter des opéras en italiens ?

5°) Qu'il soit interdit de travailler au-dessous d'un certain prix considéré comme le minimum des plus pressants besoins ?

6°) Que le droit au superflu pour quelques-uns ne soit toléré qu'autant que le droit au nécessaire aura été garanti pour tous ?

7°) Que la justice soit rendue sans frai et sans perte de temps, par des arbitres et des juges élus, révocables et responsables ?

8°) Que tous les fonctionnaires et agents publics soient responsables de leur gestion, dans leurs personnes et dans leurs biens ?

9°) Que tous les individus qui ont provoqué, soutenu, voté la guerre injuste d'agression contre la Prusse, soient astreints à en payer les frais ?

10°) Qu'il en soit de même de ceux qui après avoir poussé à cette guerre, n'ont plus voulu la soutenir à partir du jour où la Prusse a eu mis les torts de son côté, après la trahison de Sedan ?

11°) Id. des vampires qui ont spéculé sur la détresse générale pendant l'investissement de Paris ?

12°) Id. des généraux et intendants qui ont trahi la France, extorqué les deniers publics, volé la ration du soldat, etc., etc.

Je n'ai voulu donner ici qu'un aperçu du parti que l'on pourrait tirer d'une institution qui a été consacrée du reste par la Constitution de l'an II.

Notes

[1] Faits relatés par Maurice Choury

[2] Informations recueillies par Michel Cordillot